



A

M. le Sous-Préfet de
Valenciennes
6, av des Dentellières
B.P.469
59322 Valenciennes
Cedex

22 octobre 2014

Courrier avec suivi

Objet : nouvel élément suite à ma demande d'annulation de la délibération n° : 14-07-02 de la séance du 7 juillet 2014 (courrier joint)

Monsieur le Sous-Préfet,

Ce nouvel élément, est le plan de masse demandé depuis le 22 juin 2014 obtenu après intervention à la C.A.D.A et un article de la Voix du Nord (pièces jointes).

Le plan fait apparaître un parking de 145 places. Mr le Maire ne peut pas dire :

- ***Compte tenu de ces éléments et du lien de confiance très largement écorné entre la collectivité et l'enseigne qui annonçait une moyenne de fréquentation sur 6 magasins de 15 véhicules/heures, Il convient donc d'abandonner la procédure de révision simplifiée du PLU initialement actée par le Conseil Municipal.***

On ne construit pas un parking de 145 places pour une fréquentation de 15 véhicules/h. Ce serait absurde !

Vous remarquerez que le plan de masse est daté du mois d'avril 2014. Il est évident qu'un tel parking laisse à penser que les soi-disant faits nouveaux étaient bel et bien connus ainsi que la fréquentation de 500 à 800 clients par jour depuis la fin de l'étude en avril 2014.

Les vraies raisons de l'abandon de la création de 50 emplois il faut les chercher ailleurs. Ils sont d'intérêts privés

À cet effet je vous envoie le courrier du seul contestataire au projet du carré des halles.

Il n'y a eu aucune pétition ni aucun contestataire au projet en dehors de cet ami de M. le maire avec son épouse ayant assisté au conseil municipal du 7 juillet 2014.

Je réitère ma demande d'annulation de la délibération n° : 14-07-02 de la séance du 7 juillet 2014 afin d'ouvrir l'enquête publique et d'avoir l'avis du commissaire enquêteur.

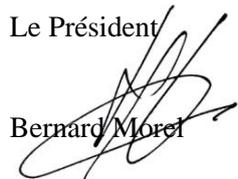
S'il n'y avait pas eu pour construire le parking du carré des halles l'obligation de modifier le P.L.U, il n'avait pas lieu de modifier celui-ci :

- ↳ Le permis de construire aurait été déposé et le seul recours possible aurait été de saisir le tribunal administratif pour faire annuler ledit permis.

Vous remerciant par avance de votre obligeance nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, nos très respectueuses salutations.

Le Président

Bernard Morel



Pièces jointes :

1. Article de la VDN du 9 octobre 14
2. Avis de la C.A.D.A
3. Le courrier de Marc Bury Maire de Petite-Forêt
4. le plan de masse du carré des halles
5. Courrier du 29 septembre de l'U.A.D.E.P.F
6. Courrier à Mr le Sous-Préfet du 29 aout 2014
7. Conseil municipal du 7 juillet 2014
8. Courrier de l'ami de Mr le Maire Marc Bury.